

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 18 mai 2015

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 18 mai 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Deborah PAWLIK
M. Frédéric BOUSCARLE
M. Didier Le RESTE
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELES
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
Mme Olga TROSTIANSKY
Mme Anne SOUYRIS
Mme Alexandra CORDEBARD

Ont donné pouvoir :

Mme Martine CERDAN donne pouvoir à Mme Deborah PAWLIK
Mme Anne SOUYRIS donne pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD (pour le début de la séance).

Le quorum est atteint.

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 47.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA10201548	4
Projet de délibération : MA10201549	4
Projet de délibération : 2015 DAC 53.....	6
Projet de délibération : 2015 DAC 61.....	6
Projet de délibération : 2015 DAC 63.....	7
Projet de délibération : 2015 DAC 146.....	7
Projet de délibération : 2015 DAC 253.....	7
Projet de délibération : 2015 DAC 254.....	8
Projet de délibération : 2015 DAC 266.....	8
Projet de délibération : 2015 DAC 317.....	9
Projet de délibération : 2015 DDCT 45.....	10
Projet de délibération : 2015 DDCT 53.....	10
Projet de délibération : 2015 DFPE 72	11
Projet de délibération : 2015 DFPE 74	11
Projet de délibération : 2015 DFPE 89	12
Projet de délibération : 2015 DFPE 92	12
Projet de délibération : 2015 DJS 205	12
Projet de délibération : 2015 DJS 213	13
Projet de délibération : 2015 DLH 25.....	13
Projet de délibération : 2015 DLH 74.....	16
Projet de délibération : 2015 DLH 84.....	17
Projet de délibération : 2015 DLH 87.....	17
Projet de délibération : 2015 DU 106.....	18
Projet de délibération : MA 10201571	19
Projet de délibération : MA 10201572	19
Projet de délibération : MA101573	21

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA10201548

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du lundi 2 mars 2015

Projet de délibération : MA10201549

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Aucune demande de correction n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Mme PAWLIK tenait à souligner un certain nombre de points quant aux quatre délibérations qui vont être abordées, à savoir les subventions accordées aux associations.

Le groupe UMP soutient tout autant que la majorité la vie locale et associative de l'arrondissement.

Mme PAWLIK a procédé au recensement des différentes subventions votées au cours de la dernière année de mandat, à l'exception des crèches et haltes-garderies. 940 604 € de subventions ont été votés au cours de la première année de mandat, ce qui représente un chiffre assez conséquent. De plus, un certain nombre de choses ne fonctionne pas très bien et pourrait largement être amélioré.

D'abord, le conseil d'arrondissement continue de voter de nombreuses subventions a posteriori de la survenue d'une action ou d'un évènement. Tel sera le cas encore aujourd'hui pour deux évènements. Ce problème a plusieurs fois été signalé depuis le début de la mandature et n'a pas vraiment connu d'amélioration.

Selon Mme PAWLIK, cette méthodologie n'est pas sécurisante pour les associations (qui n'ont pas de visibilité) ni pour les élus (en faisant du conseil d'arrondissement une simple chambre d'enregistrement). Mme PAWLIK demande ce qui a déjà été entrepris, et ce qui le sera dans les prochains mois, pour remédier à ce point.

Aussi, il n'est pas si simple de voir ce qui est versé à telle ou telle association. Quelques tableaux récapitulatifs ont été fournis, mais ce n'est pas encore systématique. Pour prendre l'exemple de ce jour, trois subventions seront votées à l'ACORT (DJS 205, DFPE 89 et DDCT 53). Idem pour l'Espace universel, réparti entre la DFPE 92 et la DDCT 45). Cet éclatement des délibérations pour des subventions attribuées aux mêmes organismes ne permet pas de se faire une vision d'ensemble sur le sujet.

En outre, **Mme PAWLIK** a déjà posé la question des critères pour fixer le montant des subventions attribuées, notamment par les services. **Mme PAWLIK** a donné l'exemple d'une association dont les actions touchaient 70 personnes et qui bénéficiait d'une subvention bien plus importante qu'une autre association, dont les actions touchaient 1 000 personnes.

Enfin, **Mme PAWLIK** s'interroge sur le suivi des subventions accordées aux associations. Après le vote, les élus ne sont pas informés de ce qu'il advient de l'utilisation de ces deniers publics. Il serait intéressant que le maire communique au moins une fois par an sur ce suivi, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

M. FÉRAUD confirme la nécessité que la Ville de Paris fasse un effort pour présenter les délibérations le plus tôt possible et notamment en amont des actions elles-mêmes.

Le conseil d'arrondissement n'est pas le meilleur endroit pour avoir une réponse, car le maire d'arrondissement ne fixe pas l'ordre du jour (à l'exception de quelques délibérations). Pour rappel, l'ordre du jour est fixé par la Maire de Paris et son administration. Bien qu'il le regrette, **M. FÉRAUD** ne peut pas prendre l'engagement qu'il n'y aura pas, parfois, des votes après les actions.

Concernant le bilan des subventions, M. LE RESTE a récemment réalisé un travail tout à fait remarquable. Pour améliorer la visibilité des élus, **M. FÉRAUD** souhaite effectivement que ce travail se fasse chaque année – et peut-être aussi en matière culturelle.

D'autre part, **M. FÉRAUD** ne partage pas le reproche d'un niveau trop élevé de subventions. Le maire d'arrondissement doit se battre pour que les actions ayant lieu dans son arrondissement soient subventionnées. L'ACORT, par exemple, eu égard à l'importance des actions qu'elle mène, affiche un équilibre financier assez précaire et des ressources insuffisantes.

Sachant par ailleurs que les associations doivent déjà produire des comptes rendus sur leurs actions, M. FÉRAUD ne tient pas à leur en demander davantage. La plupart des associations demandent déjà la réduction des documents administratifs. Certaines renoncent à candidater sur des dispositifs, du fait du grand nombre de pièces écrites demandées.

Enfin, **M. FÉRAUD** rappelle que toutes les associations subventionnées par le conseil d'arrondissement se tiennent disponibles pour rencontrer les élus.

M. LE RESTE estime nécessaire de faire le bilan annuel de l'utilisation des subventions. Cette transparence est cruciale, tant les élus sont comptables auprès des habitants de la bonne utilisation de l'argent public.

M. LE RESTE adhère également à l'idée qu'en théorie, le vote des subventions devrait être antérieur à l'action.

Bien qu'autonomes, les associations sont encadrées et accompagnées : dans leur gouvernance, pour dresser leurs bilans ou réduire un certain nombre de dysfonctionnements.

Concernant le niveau des montants, déploré par Mme PAWLIK, **M. LE RESTE** estime difficile de comparer l'action de deux associations sur la base du seul coût par bénéficiaire. Il faut d'abord considérer que le coût peut être variable pour les associations, par exemple certaines louent des locaux avec des baux commerciaux, alors que d'autres bénéficient de baux associatifs. De la même manière, il est très difficile de comparer le coût des actions à caractère individuel et des actions à caractère collectif. Le montant des subventions est décidé en fonction du coût réel des actions que la Mairie souhaite soutenir.

Mme PAWLIK prend acte que la mairie produira un compte rendu annuel des subventions versées. La réponse apportée sur les montants ne lui semble toutefois pas satisfaisante, car trop imprécise.

Objet : Subvention de 45.000 euros et avenant à la convention annuelle avec l'association « Le Temps des Rues » (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 53

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN relève en introduction que le Printemps des rues, dans son édition de 2015, aura attiré énormément de monde.

Bien qu'une deuxième partie de la subvention soit votée un jour après l'évènement, une première partie (de 31 000 €) avait été votée très en amont : au conseil d'arrondissement de décembre 2014.

Cette année, le Printemps des rues s'est étendu avec succès à proximité de la médiathèque Françoise SAGAN, qui ouvrait le même week-end.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 50.000 euros et convention avec la SARL Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e)

Projet de délibération : 2015 DAC 61

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le Théâtre des Bouffes du Nord affiche une très belle programmation, tout au long de l'année. À côté d'une production de très haut niveau international, le Théâtre sait aussi s'ouvrir à la jeunesse et aux habitants de l'arrondissement ; notamment avec les deux écoles élémentaires Aqueduc et Louis Blanc. Enfin, le conseil de quartier les aide à proposer de l'aide aux devoirs.

Le montant global de la subvention, en deux volets, est de 100 000 €. Le premier volet avait été voté au conseil d'arrondissement de décembre 2014.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions de 14.000 euros à 2 associations au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels à Paris.

Projet de délibération : 2015 DAC 63

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'une seule des deux associations intervient dans le 10^e arrondissement : Les complices de Nina, qui organise le Festival des Plans d'Avril. La 11^e édition du festival s'est déroulée les 19 et 26 avril.

Il est proposé de renouveler la subvention des années précédentes, à hauteur de 5 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 45.000 euros et avenant à convention avec l'association « La Caserne Éphémère » (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 146

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le montant de la subvention annuelle à « La Caserne éphémère » a été fixé à 110 000 €, dont 65 000 € avaient été votés au conseil d'arrondissement de décembre 2014.

À noter que la subvention à La Caserne éphémère sera passée de 150 000 à 110 000 € en trois ans.

M. FÉRAUD relève qu'une association comme La Caserne éphémère participe à l'effort financier de la ville en matière de subventions culturelles.

Mme PAWLIK précise ici que son propos ne portait pas sur le montant des subventions en lui-même, mais sur leur suivi après qu'elles aient été accordées.

M. ALGRAIN explique tout de même que l'équipe municipale réalise le suivi des besoins réels des associations et ajuste si nécessaire.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 17.000 euros et convention avec l'association « Lecture Jeunesse » (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 253

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que cette association fait un travail assez remarquable et unique au niveau national pour le développement de la lecture auprès des adolescents et des jeunes adultes.

Elle organise aussi des actions culturelles faisant intervenir des auteurs ou des artistes. En 2015, Lecture Jeunesse conduit un projet de livre numérique (notamment pour les élèves du collège Valmy).

Pour soutenir cette action d'information documentaire à destination des professionnels et de sensibilisation à la lecture à destination des adolescents, il est proposé de voter une aide de 17 000 € - dont 2 000 € au titre de la politique de la ville.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions de 56.130 euros à 20 associations adhérant à la « Fédération Nationale des Anciens Combattants » en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention.

Projet de délibération : 2015 DAC 254

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD précise simplement que la subvention à la FNACA du 10^e s'élève à 700 € et donc restée inchangée depuis 2003.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions de 925.000 euros et conventions avec 31 sociétés et 1 association.

Projet de délibération : 2015 DAC 266

Rapporteur : Eric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que le conseil d'arrondissement est ici concerné par trois subventions, en l'occurrence pour trois salles de cinéma : L'Archipel, Le Brady et le Louxor.

La Ville de Paris continue de soutenir le cinéma à travers des subventions de fonctionnement et d'équipement, à 32 salles au total.

Les cinémas subventionnés sont tenus de diversifier leur offre en proposant des activités spécifiques, notamment en direction des jeunes publics.

La subvention accordée à L'Archipel est de 30 000 €, pour un budget prévisionnel de 348 542 € en 2015.

La subvention accordée au Brady est de 25 000 €, pour un budget prévisionnel de 337 400 € en 2015.

La subvention accordée au Louxor est de 30 000 €, sur un budget prévisionnel de 1 521 820 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 20.000 euros à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

Projet de délibération : 2015 DAC 317

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que la Fondation Institut kurde de Paris, reconnue d'utilité publique, a pour objet de contribuer à l'intégration des immigrés kurdes dans leur société d'accueil, comme de sauvegarder et de diffuser la culture kurde.

L'institut possède la plus importante bibliothèque en langue kurde du monde occidental. Depuis 2005, la Ville de Paris soutient son travail de numérisation des œuvres.

Il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 € à la Fondation Institut kurde de Paris au titre des cultures étrangères.

Pour mémoire, 16 000 € avaient été accordés en 2014, 18 000 € en 2013 et 2012, et 20 000 € en 2011 et 2010.

Il est à signaler que cette association connaît actuellement de grandes difficultés financières, notamment suite à la forte diminution de la subvention d'État (600 000 €) qu'elle touchait par le passé.

Mme PAWLIK précise que les difficultés de la Fondation s'expliquent notamment par des raisons politiques, parce que l'association ne touche plus ses subventions en provenance du Kurdistan irakien. Ainsi, le résultat provisoire pour 2014 est négatif : à - 600 000 €.

M. FÉRAUD confirme et regrette que l'arrêt des subventions en provenance du gouvernement régional du Kurdistan irakien n'ait pas été compensé par le gouvernement français de ces dernières années.

Monsieur le Maire estime que la ville de Paris devrait faire davantage face à des circonstances qu'il qualifie d'exceptionnelles, en particulier si l'on tient compte du rôle des Kurdes au Proche-Orient.

De plus et du fait de ces grosses difficultés financières, l'association a licencié une majorité de son personnel et s'apprête à en licencier davantage si elle ne reçoit pas de décision favorable du gouvernement français. Elle reste cependant propriétaire de ses locaux. Pour continuer son activité dans les mêmes conditions, l'Institut aurait besoin d'une subvention de l'ordre de 500 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions de 108.095 euros à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Projet de délibération : 2015 DDCT 45

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE indique que, sur les 30 associations, 28 développent des actions fortes sur l'apprentissage du français ; deux autres associations oeuvrent en faveur des personnes âgées d'origine asiatique.

En pratique, il s'agit principalement de soutenir le travail des associations pour l'apprentissage de la langue française.

Le mois dernier, les élus ont été alertés par les associations de la volonté de l'État de resserrer ses financements sur les primo-arrivants (présents sur le territoire depuis moins de cinq ans).

Alors que l'apprentissage de la langue est essentiel pour l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle, les élu-e-s communistes sont fermement opposés à toute réduction de l'accès à l'apprentissage de la langue. S'inscrivant dans cette logique, au conseil de Paris de février, les élu-e-s communistes ont proposé un vœu (qui a été adopté) pour demander que les ateliers sociolinguistiques gardent leur portée générale.

Enfin, en tant qu'élu en charge de la politique des villes et de l'intégration pour le 10^e, M. LE RESTE a également interpellé Myriam El Khomri par courrier. Sa réponse va dans le bon sens en ce qu'elle reconnaît l'existence de spécificités parisiennes et prend des engagements pour la pérennité des financements des ateliers sociolinguistiques par l'État.

Le conseil d'arrondissement vote aujourd'hui l'attribution de subventions à Aires 10 (1 000 €), Espace universel (2 000 €) et l'Aire à Mots(1 000 €).

Cette délibération prévoit également un financement à l'association Français Langue d'Accueil pour favoriser la professionnalisation des bénévoles (2 000 €) et le développement d'outils pédagogiques numériques (2 000 €), soit un total de 4 000 €.

Objet : Conventions et subventions au titre de l'animation locale de 65.000 euros à 24 associations œuvrant dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e 19e et 20e arrondissements.

Projet de délibération : 2015 DDCT 53

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE indique que cette délibération se propose de soutenir des actions d'animation locale, en majorité dans des quartiers relevant de la politique de la ville, mais pas seulement.

Il s'agit ici de subventionner des actions culturelles et citoyennes, avec une priorité sur l'inclusion des jeunes et des personnes âgées.

Dans le 10^e arrondissement, huit structures sont soutenues par cette délibération :

- Andes Diffusion, pour sa Fête des musiques et arts interculturels (20 et 21 juin prochain) : 1 500 € ;
- Aires 10, pour son projet « Faire vivre la mixité », destiné à dynamiser la place du Buisson Saint-Louis (3 000 €) ;
- Compagnie Niaba : organisation de fêtes traditionnelles sénégalaises (1 500 €)
- Espace Farabi : tournois de jeux de société et moments de convivialité pour les usagers du café social (1 500 €) ;
- Français Langue d'accueil : apprentissage du français par des demandeurs d'asile (1 500 €) ;
- ACORT : 5^e édition de « La petite Istanbul » ; le samedi 30 mai (2 000 €) ;
- Les quatre horizons (3 000 €), qui agit pour améliorer le cadre de vie de la population du quartier de la place Sainte-Marthe, Moinon, Chalet ;
- Pari's des Faubourgs : pour le projet d'un espace de jeu dans le centre social (4 500 €).

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 107.687 euros et avenant n° 2 avec l'association « Le Club des Petits Gavroches » pour sa halte-garderie (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 72

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que cette halte-garderie accueille 25 enfants de 18 mois à quatre ans. L'association est liée à la Ville de Paris par un contrat d'objectif qui arrive à échéance le 30 décembre 2016.

Il est proposé de faire un avenant à la convention qui fixe la subvention municipale à 109 888 €, soit une baisse de 8 % par rapport à l'an dernier.

Pour 2015, l'association s'est engagée à faire son maximum pour atteindre un taux d'occupation de 79 % et un taux de fréquentation de 75 %.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 38.073 euros et avenant n° 2 avec l'association « Les zèbres de l'Atlas » (10e) pour sa structure multi-accueil (10e).

Projet de délibération : 2015 DFPE 74

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que la subvention est en baisse par rapport à 2014. Cette baisse est liée à une hausse des activités, conséquence de la revalorisation des aides apportées par la CAF.

L'association s'est engagée à un taux d'occupation de 97 % et de maintenir son taux de fréquentation à 85 %.

La délibération est adoptée.

Objet : Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention de 3.000 euros à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (10e) pour son action de médiation scolaire parents - école.

Projet de délibération : 2015 DFPE 89

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE précise que le projet, qui vise à soutenir des actions pour l'accompagnement des familles, intègre des médiations (dans les échanges avec les enseignants) et un suivi individuel pour certains.

Le total des subventions à l'ACORT est de 7 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention de 2.000 euros à l'association « Espace Universel » (10e) pour son action de soutien à la parentalité.

Projet de délibération : 2015 DFPE 92

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. LE RESTE informe que cette subvention vise à soutenir les activités de médiation entre les familles et le milieu scolaire, de sorte à prévenir les conflits et à inciter une démarche familiale d'insertion et d'intégration.

Il s'agit également de soutenir le travail fait par l'association en lien avec les équipes de la médiathèque.

M. LE RESTE se déclare satisfait de la qualité du travail entre les associations et la médiathèque.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions de 3.500 euros à 2 associations de jeunesse (10e).

Projet de délibération : 2015 DJS 205

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que la première des deux subventions est destinée à l'ACORT, pour un projet intitulé « Prévention et activités socioculturelles pour les jeunes ».

Le projet s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans et se décompose en quatre activités différentes : émission de radio (Fréquence Paris Plurielle, Émission « Arc en ciel »), cours de saz (instrument de musique traditionnelle), organisation de débats autour de thèmes de la vie

politique/sociale/culturelle (en France et en Europe), permanence d'accueil d'information et d'orientation auprès des jeunes.

La seconde subvention est destinée à la compagnie Niaba.

L'action est destinée à une centaine de jeunes pour favoriser l'accès à la culture africaine.

Trois week-ends de stages seront organisés sur l'année. L'association sollicite une subvention de 1 500 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention de 1.500 euros à l'association « Le Paris des Faubourgs » (10e).

Projet de délibération : 2015 DJS 213

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que cette action vise à améliorer la relation des jeunes avec l'espace public, à destination d'une soixantaine de jeunes qui habitent le quartier des Portes. Un accueil des jeunes a lieu une fois par semaine : le mercredi de 14 h à 18 h, ou le mardi soir de 17 h à 19 h. Des jeunes y préparent des projets d'animation ou peuvent réviser collectivement leur cours. Ils participent aussi à des fêtes de quartier sur l'espace public.

Pour mener cette action, l'association sollicite une subvention de 1 500 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Charte des mutations dans le parc social.

Projet de délibération : 2015 DLH 25

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO explique qu'en matière de logement social, la mairie fait face à deux types de difficultés : les personnes qui demandent un logement (et la mairie fait son maximum pour en attribuer le plus possible), mais aussi l'insatisfaction de leur logement d'un certain nombre de locataires du parc social : trop petit depuis que la famille s'est agrandie, trop cher depuis une perte de revenus, sans ascenseur depuis la survenue de problèmes de santé, ou enfin des cohabitations suite à une séparation ou, de manière plus urgente suite à des violences.

Jusqu'ici, l'échange d'appartements était circonscrit au parc du même bailleur et imposait de conserver le même réservataire, tout en respectant la typologie de logements (PLAI ou PLU S). Il était donc assez difficile de proposer un échange à des personnes qui le nécessitaient.

La présente charte entend y remédier.

Pour ce faire, la charte établit tout d'abord des critères de priorité en utilisant un système de cotation similaire à celui utilisé pour les premières attributions de logements.

La charte introduit également une réduction du délai de préavis lors de l'attribution d'un logement. Elle organise le transfert du dépôt de garantie d'un bailleur à l'autre et le maintien

du prix au mètre carré pour les personnes relevant de logements sociaux de type PLAI ou PLUS.

Les travaux nécessaires au maintien dans les lieux pour les personnes en situation de handicap sont également indiqués comme préférables (lorsqu'ils sont possibles) à un échange d'appartements.

Surtout, la charte valide un accord avec l'État permettant de faciliter les mutations inter-contingents, notamment entre les contingents de la ville et de l'État.

M. FÉRAUD rappelle que, lors de la campagne électorale, l'équipe municipale s'était engagée à améliorer le fonctionnement des mutations : en augmentant le contingent concerné, en créant un partage entre bailleurs. Il s'agissait d'éviter que le système ne se bloque lorsque des familles demandent à changer de logement, notamment lorsqu'elles s'agrandissent.

Dans le même ordre d'idées, **M. FÉRAUD** estimerait cohérent que la mairie d'arrondissement réserve un certain nombre de logements à des échanges au sein de l'arrondissement.

Mme PAWLIK relève qu'en présentant cette charte sous forme de délibération, l'équipe municipale semble vouloir démontrer la force particulière de son engagement, comme en soumettant la même délibération au vote du conseil d'arrondissement et du prochain conseil de Paris. Pour rappel, en 2009, la charte n'avait été présentée que sous la forme d'une communication.

L'objectif de la charte est louable : améliorer le dispositif d'échanges, améliorer le dispositif de logements sociaux et augmenter le parc de logements pouvant être attribué sous la forme de mutation.

En revanche, la présentation de M. Bassino a été pour le moins succincte et parcellaire ; ce pour quoi **Mme PAWLIK** tient à revenir sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, l'équipe municipale n'a pas précisé que les arrondissements ressortiront tout de même assez lésés de cette charte. Le point n° 2 de l'exposé des motifs prévoit par exemple de donner tous les pouvoirs à la DLH pour effectuer la répartition entre les mairies d'arrondissement et la mairie centrale. Cette inquiétude se confirme aux points n° 3 et 4, puisque les mutations inter-contingents seront imputées sur le contingent de la mairie centrale ou sur le contingent des mairies d'arrondissement. **Mme PAWLIK** demande comment les élus d'arrondissement, notamment ceux qui siègent à la commission d'attribution des logements sociaux, pourront s'opposer à certaines mutations ou simplement poser des questions. Selon quels critères cette opposition pourrait-elle être engagée ?

En outre, le recours au système de cotation évoqué interroge le groupe UMP sur plusieurs points. Déjà introduit pour l'attribution des logements sociaux classiques, ledit système n'a pas encore véritablement fait ses preuves, car le recul manque. Le 10^e étant pilote sur le sujet, il se trouve qu'un certain nombre de dysfonctionnements de ce système de cotation ont été soulevés lors de l'examen des dossiers.

Par ailleurs, la grille annexée à la charte n'est pas acceptable pour des conditions d'occupation de logements et parce que le sujet central de la suroccupation de logements est insuffisamment traité dans cette grille.

De surcroît, **Mme PAWLIK** déplore que l'on assiste, une fois encore, à une exclusion des classes moyennes. Pour cause, la charte précise que les échanges se feront au maintien du prix du loyer au mètre carré pour les PLUS et les PLAI, sans que rien ne soit prévu pour les PLS. S'agit-il d'un oubli ou d'une démarche volontaire ?

Mme PAWLIK s'est enfin étonnée, en termes de transparence, que l'opposition n'ait pas été mentionnée dans le comité de pilotage (ce qu'elle interprète comme le signe d'une politique du « fait accompli »).

Aussi **Mme PAWLIK** ne pense pas qu'un rythme de réunion semestriel soit assez ambitieux et demande qu'un suivi efficace soit assuré.

Enfin, **Mme PAWLIK** déplore de ne disposer d'aucune donnée chiffrée par arrondissement, ce qui ne permet pas d'offrir une vision tout à fait transparente sur la manière dont les choses vont être menées.

Si la question de la mutation entre logements sociaux est évidemment essentielle, elle doit se faire dans la transparence, de manière équilibrée et en évitant surtout que la mairie centrale ne concentre tous les pouvoirs sur ces questions.

À défaut d'amélioration sur l'ensemble de ces points, le groupe UMP s'abstiendra sur cette délibération.

Mme VASA rappelle que le bailleur peut d'abord mettre en œuvre des mesures qui visent à maintenir le ménage dans le logement, notamment en y réalisant des travaux. Si la situation ne peut être réglée par ce biais, la grille de cotation prévoit l'octroi d'une pondération élevée qui permettra au dossier d'être traité en priorité.

De plus, le groupe Écologiste demande que les critères de l'accessibilité au logement et du type de handicap soient intégrés à la grille de cotation. Par exemple, les besoins peuvent être différents selon les types de handicaps.

En réponse à Mme PAWLIK, **M. BASSINO** rappelle d'une part qu'il existe déjà des critères pour répartir de logements entre la Ville de Paris et les arrondissements.

Sur la cotation, les remarques ont été remontées suite à l'expérimentation menée notamment dans le 10^e et d'ailleurs la charte a évolué sur un certain nombre de critères. Ce système continue d'être expérimenté par quelques arrondissements avant d'être généralisé. Lors de la dernière commission pour le 10^e arrondissement, nous avons pu remarquer que la commission avait validé l'ordre des dossiers déterminé par la cotation (qui ne doit pas fonctionner si mal).

La question de la sous-occupation est à relier à l'autre question de la demande des personnes. Si les personnes ne demandent pas à partir, elles peuvent jouir de leur droit au maintien dans

les lieux. Il est bien plus important de garantir un prix stable du loyer au mètre carré, plutôt que de rajouter des points pour des questions de sous-occupation.

Sur la question du loyer au mètre carré maintenu, **M. BASSINO** estime que la garantie accordée aux PLAI et PLUS est déjà une avancée.

En réponse à Mme PAWLIK, **M. FÉRAUD** donne lecture d'un passage de la charte : « *Un comité de pilotage de la charte est organisé tous les six mois sous la coprésidence de l'agent en charge du logement, de la préfète/secrétaire générale de la préfecture de région* ». L'opposition sera bien entendu associée à ce comité de pilotage. Selon la presse, le 16^e arrondissement serait le seul endroit de Paris où des logements sont attribués sans que l'opposition soit présente.

Mme PAWLIK estime ce dernier propos complètement déplacé et se basant sur des faits qui n'ont pas été jugés. Aussi lui semble-t-il que le 18^e arrondissement n'a pas non plus d'élus d'opposition au sein de la commission.

M. FÉRAUD maintient que le 16^e arrondissement est le seul à poursuivre cette pratique qui, au demeurant, n'est pas contraire à la loi.

La délibération est adoptée.

3 abstentions (groupe UMP).

Objet : Réalisation 83A rue du Faubourg du Temple (10e) d'un programme de 14 logements sociaux (7 logements PLA-I et 7 logements PLUS) par ELOGIE.

Projet de délibération : 2015 DLH 74

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO informe que le montant de la subvention de la ville est de 625 890 € et la garantie pour le prêt de 2 379 000 €. La livraison de logements est prévue en fin 2016.

Mme PAWLIK déplore que le programme ne soit absolument pas équilibré. Le projet totalise plus de 3,5 M€, dont 15 % de subventions de la ville. Pour 7 PLA-I et PLUS, il n'y a pas un seul PLS. L'équipe municipale décidément n'aime pas les classes moyennes, mais aurait pu accorder au moins un PLS dans ce programme.

Le groupe UMP votera donc contre cette délibération.

M. BASSINO invite l'opposition à apprécier cette part des PLS sur l'ensemble des constructions. Toutefois, il a été décidé, pour un arrondissement en déficit comme le 10^e, de construire plus de PLA-I et PLUS.

À noter que la mixité sera préservée sur l'immeuble du 83A rue du Faubourg du temple, qui comprendra 25 % de logements sociaux pour 75 % de logements privés.

M. FÉRAUD rappelle que le conseil s'apprête à voter 47 PLS, 27 PLA-I et 7 PLUS.

Mme PAWLIK maintient que, sur l'ensemble des délibérations votées, il n'y a pas d'équilibre dans la majorité des programmes présentés.

M. FÉRAUD le réfute.

De plus, l'ensemble des programmes de logements parisiens respecteront l'engagement qui a été pris : soit une répartition de 30/30/40 sur Paris. M. FÉRAUD assume totalement qu'un arrondissement comme le 10^e, au cœur de Paris et qui affiche 13/14 % de logements sociaux, ait une proportion de PLA-I un peu supérieure à la moyenne parisienne.

La délibération est adoptée.

3 contre (groupe UMP).

Objet : Création d'une pension de famille 17 rue du Faubourg-Saint-Denis (10e) - Prêt complémentaire garanti par la Ville de 415.708 euros demandé par Antin Résidences pour 20 logements PLA-I.

Projet de délibération : 2015 DLH 84

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise qu'il s'agit de travaux de sondage des sols, de renforcement des planchers.

La délibération propose que la ville accorde sa garantie au prêt complémentaire et nécessaire pour assumer le surcoût de ces travaux qui s'est élevé au finale à 3 241 744 €, soit un surcoût de 12,8 %.

La délibération est adoptée.

Objet : Réalisation 166-172 quai de Jemmapes (10e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 47 logements PLS par AXIMO.

Projet de délibération : 2015 DLH 87

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO est heureux de présenter cette délibération extrêmement importante, puisqu'elle marque la victoire de la mobilisation des élus de la majorité du 10^e et des habitants du 166-172 quai de Jemmapes.

En avril 2012, GECINA vendait l'immeuble en question à la BNP. Cinq mois plus tard, celle-ci engageait une vente au lot par lot, dans un but purement spéculatif. Cette vente a ainsi menacé nombre de résidents qui n'avaient pas les moyens d'acheter leur logement ou ne le souhaitaient pas.

Ces résidents se sont constitués en collectif, parallèlement à la mobilisation de plusieurs élus de la majorité municipale de l'ancienne et de la nouvelle mandature. Cette convergence d'action a forcé la filiale de la BNP à négocier. Les 47 appartements des membres des

collectifs seront acquis par Paris Habitat (l'un des bailleurs de la ville). Ce dernier déléguera la gestion à Aximo, sa filiale spécialisée dans la gestion de copropriété.

Les 47 logements sont conventionnés en PLS. Tous les habitants du collectif sont ainsi garantis de pouvoir rester dans leur logement. Le prix au mètre carré sera d'un peu plus de 13 €.

Il est proposé d'accorder la subvention de la ville à Paris habitat (1 220 000 €) et la garantie au prêt de 11 494 741 €. 47 logements sont concernés, pour 3 007 m², soit un coût de 4 222 € au mètre carré.

M. FÉRAUD salue l'engagement des habitants, mais aussi le respect des engagements pris en début de mandat par Anne Hidalgo et Ian Brossat pour maintenir le secteur locatif accessible à la classe moyenne et dont cet immeuble est très représentatif.

Sur le fond, une loi adaptée à la vente à la découpe permettrait d'éviter d'en arriver là.

La délibération est adoptée.

Objet : Dénomination place Jan Karski (10e).

Projet de délibération : 2015 DU 106

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON indique qu'il est proposé de renommer le carrefour Louis Blanc / Philippe de Girard, Cail (T10 dans le cadastre) en place « Jan Karski ».

Jan Karski est né Jan Kozielski en 1914, à Łódź, dans une famille catholique polonaise. Avant la guerre, il commence une carrière diplomatique. Pendant la guerre, Jan Karski rejoint la résistance polonaise à Varsovie. Il devient chargé de transmettre les informations au gouvernement polonais en exil (à Angers) et en particulier des éléments précis sur le déroulement de l'extermination des juifs en Pologne. Il voyagera en Grande-Bretagne et aux États-Unis, y rencontrera le ministre britannique des Affaires étrangères et le président Roosevelt, qui accueilleront d'abord les faits qu'il rapporte avec une certaine incrédulité. En 1944, Jan Karski publie un livre sur l'organisation de la résistance polonaise (Histoire d'un État secret). Après la guerre, il entame une carrière universitaire de professeur en relations internationales à l'université de Georgetown. Dans les années 1980, Jan Karski a été reconnu « Juste parmi les nations ».

La ville a donc choisi de lui rendre hommage, à plus forte raison sur une place située au-dessus des voies de la Gare de l'Est et dans un paysage qui, par son aspect ferroviaire, est un lieu indissociable de la mémoire de la déportation.

Mme FAJGELES se réjouit grandement de cette nouvelle dénomination.

L'équipe municipale entend réaménager cette place de sorte à rééquilibrer l'espace public. En rendant cet hommage à Jan Karski, tous les élus participent à leur devoir de mémoire. Assez mal connu, Jan Karski est un personnage important qui aura joué un rôle essentiel pendant la Seconde Guerre mondiale.

M. FÉRAUD ajoute que Jan Karski aurait pu être un personnage majeur de la Seconde Guerre mondiale, mais il a échoué à convaincre Churchill et Roosevelt de la réalité de la Shoah. C'est aussi un personnage majeur de l'histoire polonaise du XXe siècle, qui participe donc de l'amitié franco-polonaise.

Mme PAWLIK votera avec enthousiasme en faveur de la délibération, avec le regret que cette dénomination ne soit pas intervenue plus rapidement dans le temps.

Jan Karski, de par son destin véritablement hors du commun, aura marqué l'histoire par un courage et une force véritablement sans limites. En 1939, après avoir été fait prisonnier par les Soviétiques, il était passé sous contrôle des nazis suite à un échange de prisonniers, mais s'est évadé pour devenir l'un des agents les plus engagés de la résistance polonaise. Jan Karski a connu la torture, l'horreur et la clandestinité. En décrivant ces faits à ses contemporains, il a dû faire face à un obstacle récurrent : l'incrédulité. Reconnu « Juste parmi les nations » en 1984, Jan Karski a consacré le reste de sa vie à concevoir un magnifique travail de mémoire sur le sujet.

Le groupe UMP se déclare très fier que l'arrondissement porte bientôt une place du nom de Jan Karski.

La délibération est adoptée.

Objet : Élection d'un président ad hoc pour l'examen et le vote du compte administratif 2014 de l'état spécial du 10e arrondissement.

Projet de délibération : MA 10201571

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD propose que Paul Simondon soit président ad hoc pour le vote du compte administratif 2014.

La délibération est adoptée.

Objet : Adoption du compte administratif de l'état spécial 2014.

Projet de délibération : MA 10201572

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY indique que le conseil d'arrondissement est amené à se prononcer sur le compte administratif de l'état spécial, c'est-à-dire sur le solde d'exécution du budget alloué par la ville de Paris au 10^e arrondissement en 2014. C'est un constat entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées au titre de 2014, le solde représentant les crédits à reporter.

Les crédits ouverts représentent les inscriptions au budget primitif adoptées par le conseil de Paris les 16, 17 et 18 décembre 2013, ainsi que les reports de crédit constatés au compte administratif 2013 lors du vote du conseil de Paris – en mai 2014.

Les dépenses mandatées concernent l'ensemble des paiements effectués par le comptable public sur l'état spécial, qui correspond à l'état final du processus de dépenses publiques – à savoir l'émission d'un chèque du Trésor public aux fournisseurs.

Le solde, entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées, représente les crédits à reporter.

Plus de 95 % des crédits de fonctionnement ouverts en 2014 ont été mandatés, soit une augmentation par rapport aux trois exercices précédents. Dans le même temps, la décision de dépenses s'est élevée à plus de 96 % des crédits ouverts.

Plus de 34 % des crédits d'investissement ont été mandatés et plus de 36 % ont été engagés juridiquement.

La présentation des comptes consiste en l'examen précis de ces reports de crédits. Près de 28 % des reports constatés sur la dotation de gestion locale sont destinés à solder des commandes pour lesquels des factures sont parvenues après la clôture budgétaire. Il en est de même pour plus de 35 % des reports de la dotation d'animation locale.

Les reports de la section d'investissement s'expliquent, à plus de 93 %, par la sous-consommation de cette enveloppe budgétaire par les conseils de quartier. L'utilisation des reports constatés sera délibérée lors de la prochaine étape, à savoir le vote du budget supplémentaire.

Mme PAWLIK adoptera une position cohérente sur ce point. Le groupe UMP ayant voté contre le budget initial, il est logique qu'il vote aussi contre son exécution.

Toutefois, **Mme PAWLIK** s'enquiert de la possibilité d'obtenir une ventilation des différents prêts frais de réception, notamment dans la partie « fonction et administration de la collectivité ». De plus, **Mme PAWLIK** s'est étonnée de constater une dépense de 44 000 € en frais d'affranchissement, ce pour quoi elle demande également la ventilation desdits frais.

M. FÉRAUD s'engage à fournir ce détail à Mme PAWLIK.

Sortie de Monsieur le Maire.

M. SIMONDON propose de passer au vote du compte administratif de l'état spécial pour 2014.

3 contre (groupe UMP)

La délibération est adoptée.

Retour de Monsieur le Maire.

<p>Objet : Autorisation donnée au Maire du 10e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire avec les associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général.</p>

Projet de délibération : MA101573

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD précise que sept espaces sont concernés : salle des fêtes, salle des mariages, le hall d'entrée, ainsi que quatre salles de réunion (Salle Démocratie locale, Salle Jean Marandon, à Salle André Migdal et la salle A).

La mise à disposition des salles de la mairie d'arrondissement donne désormais lieu au versement d'une participation, sauf pour les associations à but non lucratif (soit plus de 90 % des mises à disposition).

Mme PAWLIK fait observer que la délibération mentionne qu'une communication sera réalisée en conseil d'arrondissement sur les mises à disposition accordées. Sauf erreur, cette communication supposément annuelle n'a pas eu lieu cette année.

M. FÉRAUD convient de la nécessité de mettre en œuvre cet article 6, pour l'année 2014 et les suivantes.

La délibération est adoptée.

Vœu du conseil d'arrondissement – Éric ALGRAIN

Considérant que la baisse des effectifs dans les écoles maternelles de notre arrondissement se poursuit et que quatre écoles (Aqueduc, Belzunce, Parmentier et Schwartzberg) verront une classe fermée à la rentrée 2015,

Considérant que les effectifs des écoles élémentaires continuent de progresser dans le 10^e arrondissement et que le rectorat de Paris a prévu d'ouvrir, pour la rentrée scolaire 2015, une classe élémentaire dans trois écoles du 10^e arrondissement : Aqueduc, Louis Blanc et Eugène Varlin,

Considérant qu'à ce jour, l'école élémentaire Belzunce dispose d'un effectif de 224 élèves répartis en neuf classes, soit une moyenne de 24,8 élèves par classe, et que son directeur annonce, ce jour, un effectif compris entre 246 et 252 élèves, soit 28 élèves par classe,

Considérant que, malgré l'ouverture de classes élémentaires à l'école Chabrol à l'occasion de la dernière rentrée scolaire 2014, les effectifs sont toujours très élevés dans ce secteur. Cela pourrait conduire certaines familles du 10^e à scolariser leurs enfants à l'école Belzunce,

Sur proposition du maire et des élus de la majorité municipale, le conseil du 10^e arrondissement adresse le vœu suivant au recteur de l'académie de Paris :

- que la possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école élémentaire Belzunce fasse l'objet d'une attention particulière jusqu'au jour de la rentrée 2015 ;

- qu'un comptage soit effectué le jour de la rentrée par l'académie, afin de vérifier si l'ouverture se justifie.

M. ALGRAIN ajoute que la communauté scolaire appuiera cette demande devant l'école, dès mercredi matin.

Mme SOUYRIS estime que ce vœu est le bienvenu. Le niveau de 28 élèves dans une classe, comme à l'école Belzunce, est très compliqué à gérer - que ce soit pour les enseignants ou pour les enfants.

Mme TOURTE rappelle qu'à la rentrée, Paris verra la fermeture de 78 classes et 26 ouvertures, sans moyens ni poste supplémentaire. Les fermetures de classe sont disproportionnées par rapport à la baisse des effectifs.

L'objectif premier du dispositif du ministère, « Plus de maîtres que de classes », était le rendre plus juste, plus efficace et de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires et les plus fragiles. Ce dispositif repose sur l'affectation d'un maître supplémentaire dans les écoles. Au-delà de ce dispositif spécifique, c'est bien une politique d'ensemble concernant les postes dans l'Éducation nationale (en particulier du premier degré) qui est mise en œuvre à Paris avec ces fermetures.

C'est pourquoi les communistes, qui dénoncent cette politique, voteront le vœu concernant l'école Belzunce.

Mme CORDEBARD se propose de compléter les propos de Monsieur le Maire sur la situation parisienne. La dotation actuellement accordée à la mairie de Paris ne permet pas que la rentrée se passe dans de bonnes conditions.

Dans un certain nombre de cas, les fermetures de classes proposées ont pour conséquence évidente de générer des effectifs extrêmement élevés à d'autres endroits. Parmi les dossiers déposés par des équipes, comme celui évoqué par Mme Tourte (*Plus de maîtres que de classes*), très peu ont été suivis d'effets. Il conviendra d'améliorer l'accompagnement des équipes maternelles et de progresser dans le domaine de l'accueil des petites sections.

Enfin, sur les deux dernières années, on constate un défaut récurrent de remplacements (y compris sur des absences longues et des absences prévues). Il s'agira donc de renforcer cette brigade. Les discussions sont en cœur entre la mairie de Paris et le ministère de sorte que la dotation de Paris puisse être abondée au regard des besoins réels de la ville.

La vigilance à porter sur l'école Belzunce sera à maintenir pour beaucoup d'autres écoles parisiennes.

Mme PAWLIK indique que le groupe UMP votera en faveur de ce vœu, qui va dans le bon sens et propose une approche équilibrée, puisqu'un décompte précis est demandé le jour de la rentrée. Mme PAWLIK regrette simplement que Monsieur le Maire n'ait pas souhaité, à la différence du 14^e arrondissement, une démarche collective sur ce sujet d'ouverture de fermeture de classe.

M. ALGRAIN précise au préalable que les quatre fermetures en question ne souffrent d'aucune contestation et sont tout à fait justifiées. **M. ALGRAIN** fournira des chiffres plus précis sur la situation de ces quatre écoles.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP relatif au camp de réfugiés situé Porte de la Chapelle

Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police

Considérant l'installation depuis plusieurs mois d'un campement sous le métro aérien place de La Chapelle ;

Considérant la situation indigne dans laquelle vivent les nombreuses personnes qui s'y sont installées ;

Considérant que la présence de ce campement ne peut avoir un caractère pérenne pour la dignité des personnes ;

Considérant que la présence de ce campement attire des passeurs et peut susciter d'autres vocations d'individus soucieux d'exploiter la détresse de ces personnes ;

Considérant la demande des riverains de recouvrer une qualité de vie quotidienne ;

Considérant que la présence de ce campement peut poser des problèmes de tranquillité publique pour les habitants ;

Considérant que par son vœu du 9 février au Conseil de Paris, la majorité a maladroitement donné un signe encourageant aux passeurs en faisant référence au droit d'asile pour les personnes installées dans le campement place de La Chapelle ;

Considérant les drames récents entraînant la mort de plusieurs centaines de victimes de passeurs criminels ;

Considérant les engagements de la maire de Paris et du maire du 10^e sur la tranquillité publique ;

Considérant les engagements du chef du Gouvernement de régler les problèmes de campements indignes de notre République ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de faire en sorte que cesse la présence du campement place de La Chapelle ;

Déborah Pawlik et les élus du groupe UMP demandent à la Maire de Paris et au Préfet de Police :

- D'engager une action vigoureuse de lutte contre les passeurs de clandestins ;
- De prendre les mesures nécessaires pour que soit mis un terme au camp de réfugiés place de La Chapelle ;
- De saisir les divers services pour venir en aide aux personnes installées dans ce campement.

Mme PAWLIK souhaiterait que les situations identiques aux squares Villemin et à la place Raoul Follereau ne se reproduisent pas.

Mme PAWLIK s'étonne en outre que le maire ne se soit pas encore bien prononcé sur le sujet ; alors que l'installation est en place depuis plusieurs mois. Aussi, Mme PAWLIK se déclare surprise que la majorité ait finalement déposé un vœu sur le même sujet, suite à l'initiative du groupe UMP.

M. FÉRAUD explique s'inscrire dans une démarche parallèle à celle du 18^e arrondissement. M. FÉRAUD n'a pas souhaité rendre publics jusqu'à présent son mécontentement et son incompréhension dans le traitement de cette question par le gouvernement. Aussi, la problématique des campements au sein de Paris, à relier aux flux migratoires de 2014 et 2015 (avec des drames comme en Érythrée ou en Somalie), doit faire l'objet d'approches globales.

Aujourd'hui, le campement grossit, passant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de personnes. Monsieur le Maire s'inquiète chaque jour d'un possible accident de la circulation sur le boulevard de la Chapelle.

En tant que président du groupe socialiste au conseil de Paris, **M. FÉRAUD** a fait adopter un amendement au budget pour financer Emmaüs et aller au-devant des personnes vivant dans ce campement, en les aidant notamment dans leur démarche de demande d'asile.

Il s'agit d'organiser les conditions sanitaires et d'hébergement, ainsi que l'évacuation du site. Un espace urbain ne peut accueillir un campement de ce type et Monsieur le Maire se déclare sensible et vigilant aux réactions des riverains. Il sait aussi qu'il ne faut pas trop attendre pour évacuer des camps de ce type, au risque de se voir confronté à des difficultés croissantes. Donc, M. FÉRAUD souhaite qu'il soit procédé aux évacuations au fur et à mesure que les hébergements sont trouvés.

Il note enfin que le ministère de l'Intérieur n'a pas besoin d'un vœu du conseil d'arrondissement pour agir dans la lutte contre les passeurs.

Le vœu qui sera déposé par la majorité correspond davantage à l'approche que les élus socialistes souhaitent avoir de cette question.

M. BASSINO indique que le vœu de l'opposition reprend une partie importante du vœu, voté la semaine dernière, du conseil d'arrondissement du 18^e. Malheureusement, dans sa formulation, le groupe UMP ne peut s'empêcher de laisser transparaître des idées dangereuses et qui confèrent à ce vœu un caractère contradictoire et non crédible ; des idées qui influencent notablement les politiques gouvernementales depuis 2002 et sur lesquelles le Front national prospère.

L'opposition reproche à la majorité municipale d'avoir maladroitement donné un signe encourageant aux passeurs, en faisant référence au droit d'asile. Outre le fait que l'on parle ici de personnes menacées dans leur pays, dire que le recours au droit est « maladroit » est pour le moins malhabile.

Le groupe communiste pense que la France s'honore quand elle offre l'asile à des personnes qui fuient les persécutions. Dans le vœu de l'UMP, c'est toute une idéologie présentant les immigrés comme dangereux qui transpire. Il conviendrait d'ailleurs mieux d'appeler ces personnes « expatriées », ainsi que cela est de mise pour les Français partis à l'étranger, plutôt qu'immigrés. D'après cette idéologie, les expatriés étrangers seraient trop nombreux pour « notre pauvre petit pays ». Tous les ressortissants étrangers ne rêvent que d'une chose : venir en France profiter de tous les avantages sociaux. En cela, le groupe UMP n'a assurément pas fait preuve d'originalité - à l'instar de tous ceux qui portent ces idées qui font le lit du racisme.

De quoi s'agit-il ? La France compte 5,8 % d'étrangers, sans papiers compris. Ce chiffre est stable depuis 50 ans. Il a même diminué légèrement, puisque son maximum avait été atteint en 1982 avec 7,2 %. Il existe, dans le monde près de 740 millions d'expatriés et déplacés ; sur ces 740 millions, 10 % se déplacent d'un pays pauvre à un pays riche. La plupart se déplacent dans un pays voisin du leur dans l'espoir d'y revenir plus facilement. 3,7 millions d'étrangers vivent en France, à comparer aux 2 millions de Français vivant à l'étranger. Ces chiffres montrent que la France est loin d'être envahie par des vagues d'expatriés.

Le phénomène migratoire est certainement devenu plus négatif et plus visible, car davantage concentré en quelques points de passage ; déterminés par la géographie, les transports et les mafias auxquels sont livrés les expatriés. Si ceux-ci sont livrés aux mafias, c'est bien la conséquence de toutes les barrières que les pays européens mettent à leur entrée. Depuis des années, ces murs d'obstacles n'ont fait que prouver leur inefficacité et leur inutilité. Ils obligent les expatriés à payer des fortunes aux mafias qui prospèrent sur leurs difficultés. Les personnes déterminées à venir ne font que mettre leur vie en danger. Les barbelés virtuels ou réels que nous édifions ne font que mettre leur vie en danger entre les mains des mafias que vous appelez à combattre. En fait non, ils ne font pas que cela, ils empêchent les personnes de repartir dans leur pays quand elles en ont envie.

L'obtention des papiers demande souvent plus de dix ans d'attente, temps pendant lequel les expatriés sont forcés de rester. Combien de parents ne voient plus leurs enfants ? Combien de couples séparés et vies déchirées ? Combien voudraient faire des allers-retours entre la France et leur pays d'origine ? Les lois restrictives contre la venue d'expatriés sont en fait des lois contre leur sortie du territoire.

Enfin, l'idéologie que je décris considère les expatriés comme une charge pour la collectivité. Là encore, il faut regarder les faits. Ces personnes sont jeunes, dans leur grande majorité, c'est-à-dire en âge de travailler. Ils sont généralement en bonne santé et ne sont pas tout à fait la « misère du monde », s'étant déjà acquittés de sommes astronomiques auprès des passeurs.

En termes de métier, on retrouve des expatriés comme ouvrier du bâtiment, travailleurs dans la restauration, infirmières, médecins, enseignants, chercheurs, écrivains. Bref, une fois sur place, les expatriés participent au bon fonctionnement de notre pays, à son enrichissement et son rayonnement. Dans leur immense majorité, les expatriés payent leur impôt en France, ce qui n'est pas toujours le cas des Français les plus riches.

En conclusion, si Mme PAWLIK veut combattre les passeurs, elle serait plus avisée d'aider à changer la politique migratoire et de revenir à la liberté de circulation, d'instaurer la liberté d'installation (ce qui porterait un coup fatal aux passeurs). En réponse aux cris d'orfraie de ceux qui annoncent déjà que, demain, une dizaine de millions d'immigrés arriverait en France, j'opposerais la réalité selon laquelle seule une petite minorité souhaite venir.

Lorsque la Pologne et la Roumanie sont entrées dans l'Union européenne, nombre de personnes avaient prophétisé l'arrivée massive en France de Roumains et de Polonais. Force est de constater que cet envahissement n'a pas eu lieu. En revanche, la polémique qui y était rattachée est problématique, car elle met en concurrence les travailleurs européens entre eux. La seule manière de l'abolir est d'instaurer la liberté d'installation.

Mme PAWLIK est invitée à soutenir la prise en charge des personnes dormant sur le boulevard de la Chapelle : hébergement, nourriture, santé, éducation pour les plus jeunes. C'est ainsi que devrait être prise en charge toute personne à la rue.

Ne masquons pas un appel à la répression derrière quelques mots d'appels à leur venir en aide. Ne vous cachez pas non plus derrière les incantations de la lutte contre « ces mafias de passeurs que nous nourrissons » : les politiques migratoires françaises et européennes.

Les élus communistes voteront contre le vœu de l'UMP et combatta partout – et en tout temps – l'idéologie sous-jacente à ce vœu, préférant de loin tenter de proposer des solutions réalistes face aux situations rencontrées.

M. RAIFAUD indique que le groupe Écologiste votera contre les vœux relatifs à la situation du boulevard de la Chapelle et proposera un amendement avec le groupe communiste.

La situation des personnes qui campent sous le métro aérien (originaire d'Érythrée, Soudan ou de Syrie) n'est agréable pour personne, à commencer par les migrants ; dont les pays sont en guerre, dans des situations économiques graves (parfois de famines).

De plus en plus d'entre eux fuient un totalitarisme qui s'étend chaque jour en Irak et en Syrie. Les « boat people » qui meurent actuellement par milliers en Méditerranée sont en partie les mêmes personnes.

Qui sont ces migrants qu'il est question d'évacuer du boulevard de la Chapelle ? Certains proviennent d'Érythrée, considérée souvent comme la « Corée du Nord de l'Afrique ». Les Parisiens sont-ils en mesure de positionner ce pays sur la carte ? Beaucoup des personnes présentes sous le métro sont des personnes éduquées et formées. Ils veulent trouver un avenir pour leurs enfants en France ou en Europe.

La situation n'est pas agréable que ce soit pour les riverains, les acteurs de la vie locale, les équipes sociosanitaires qui travaillent dans les conditions difficiles, les services d'urgence et la permanence de l'accès aux soins des hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis, tout comme les médecins de ville, sont sous tension.

La situation n'est pas plus agréable pour les élus, qui doivent constater ces situations de détresse qui sont la conséquence de la politique indigne de la France et de l'Europe dans ce domaine.

Le projet de vœu met en exergue l'indignité de la situation de ces populations : les risques, la présence de filières de passeurs, les craintes légitimes des habitants, les moyens mis en œuvre par la ville (diagnostic social et nettoyage quotidien).

Nous approuvons sans réserve l'objectif de trouver des solutions d'hébergement et de permettre aux réfugiés d'accéder au droit et aux demandes d'asile. C'est un préalable indispensable pour permettre de retrouver une activité normale.

En revanche, le mot d'évacuation est fort et nous interpelle. Au-delà du fait que de telles méthodes traduiraient l'échec de nos politiques d'accueil de populations fuyant la guerre, la misère et le fascisme, des évacuations n'auraient pour seule conséquence que de disperser les migrants sur d'autres sites de l'arrondissement (ponts, bords du canal, jardins publics). La priorité est donc à l'hébergement des personnes concernées.

Pour rappel, en novembre dernier, un camp de Roms avait été évacué sans ménagement par le préfet de Seine-Saint-Denis, les 125 familles avec enfants à la rue.

M. RAIFAUD suggère d'en revenir à des solutions transitoires comme l'ouverture d'un gymnase pour sécuriser l'hébergement.

Pour ces raisons, le groupe écologiste ne peut voter le projet de vœu de la majorité et proposera un amendement :

- De prendre, dans les plus brefs délais, toutes les mesures d'hébergement de tous les occupants, qu'ils relèvent du droit d'asile ou non, afin qu'aucun d'eux ne soit condamné à dormir sur le site du boulevard de la Chapelle - dans des conditions indignes.

Enfin, **M. RAIFAUD** rappelle la célèbre phrase de Michel Rocard : « Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde, chacun doit en prendre fidèlement sa part ». Pour les élus du 10^e arrondissement de Paris, la « part fidèle » pourrait être de prendre en charge les populations fuyant les pays en dictature ou souffrant de famines. Il ne faut pas perdre de vue que ces personnes, qui viennent du bout du monde, sont un facteur de richesse. M. RAIFAUD invite les élus à continuer inlassablement de faire du 10^e un arrondissement d'enrichissement mutuel, d'échange interculturel, de construction de la paix.

M. BASSINO ajoute que le vœu de Monsieur le Maire évoque la situation du campement de migrants présent depuis plusieurs mois sous le campement aérien ; campement qu'il appelle

« camp de transit ouvert », car les personnes qui campent n'ont pas choisi d'y être présentes ou de rester. Elles sont sur la route de leur migration, prises entre les difficultés à poursuivre leur route vers l'Angleterre ou des pays du nord de l'Europe, et celles du dépôt de leur demande d'asile – liées à la fois au mauvais accueil qui leur est fait en France et aux règlements qui rendent le pays d'entrée dans l'Union européenne responsable de la demande d'asile.

Tous ceux qui se sont fait contrôler avant leur arrivée en France devraient donc retourner sur leur pas, en Grèce ou en Italie, pour effectuer une demande d'asile ; autrement dit, dans les pays qui, de par leur situation, ne peuvent leur offrir des perspectives.

Cette directive dite Dublin II est d'ailleurs fortement remise en cause, y compris par des commissaires européens eux-mêmes.

Le vœu de la majorité souligne justement la situation indigne de ces personnes, le caractère nécessairement pérenne du campement, leur situation sanitaire qui s'aggrave de jour en jour malgré les actions de la mairie. Toutefois, plusieurs autres points du vœu semblent erronés et la conclusion se fourvoie.

Sur les passeurs, le camp existe du fait de la politique européenne de circulation. Dissoudre ce camp ne va pas dissoudre les causes.

L'évacuation manu militari, car c'est ce qu'implique le mot même d'évacuation, n'est pas une solution à la misère sociale ni à l'urgence humanitaire. Il ne peut s'agir en aucun cas de faire évacuer ce campement par la force pour qu'il s'en constitue un autre, un peu plus loin dans Paris et qu'ils se disséminent dans l'arrondissement. Cela ne ferait qu'aggraver les risques sanitaires et les nuisances.

L'appel à la force publique, même pour les questions sanitaires, est une voie sans issue, une non-solution, comme le constate depuis plusieurs années la ville et ses environs.

En janvier, les élus communistes avaient formé un vœu, adopté le 26 janvier, qui demandait au préfet de Paris de prendre en charge les questions d'hébergement et d'asile, de coordonner les actions des services de l'État en collaboration avec la ville de Paris pour permettre à ces migrants de rentrer dans le droit commun de l'hébergement d'urgence et du droit d'asile. Par courrier, le groupe communiste a interpellé le préfet d'Île-de-France sur la situation du boulevard et demandé une rencontre avec le préfet de Paris, pour faire le point sur ce qui a été engagé en lien avec la mairie de Paris et les solutions envisagées.

En conclusion, le groupe communiste demande que soient prises dans les plus brefs délais toutes les mesures, en priorité d'hébergement pour rendre possible une évacuation du site. Il s'agirait de demander à la préfecture de réfléchir d'abord à l'hébergement avant de décider l'utilisation de la force.

Conjointement aux élus Verts, le groupe communiste présente un amendement qui se propose de remplacer la conclusion du vœu par la phrase suivante :

- « Que soient prises, dans les plus brefs délais, toutes les mesures d'hébergement de tous les occupants de qu'ils relèvent du droit d'asile ou non, afin qu'aucun d'eux ne soit condamné à dormir sur le site du boulevard de la Chapelle dans des conditions indignes ».

Cet amendement est la condition du vote positif ou négatif sur ce vœu.

M. FÉRAUD rappelle que l'hébergement d'urgence humanitaire est de la compétence de l'État. Il y a aussi une demande de respect de l'espace et de l'ordre publics, qui émane de l'immense majorité des habitants du quartier. Les deux vont ensemble. L'hébergement va avec l'évacuation, car il doit y avoir, à un moment donné, de la fermeté de l'État républicain. Sans quoi c'est la loi des passeurs qui s'impose et ceux-ci incitent souvent les migrants à refuser les solutions légales de prise en charge.

Dans le 18^e arrondissement, les termes du vœu étaient les suivants :

- que soit poursuivie l'action vigoureuse de lutte contre les passeurs de clandestins ;
- que toutes les mesures permettant l'évacuation dans des conditions dignes soient prises de dans les plus brefs délais ; en incluant l'hébergement de tous les occupants qu'ils relèvent du droit d'asile ou non.

En tant que Maire d'arrondissement, **M. FÉRAUD** est naturellement très sensible au ressenti des habitants. La situation a été rendue difficile par le grossissement du campement, point sur lequel Monsieur le Maire ne comprend pas bien l'attentisme du préfet de région.

Mme PAWLIK regrette le résumé caricatural de MM. Bassino et Raifaud des positions du groupe UMP. Le groupe UMP pose la question pour la première fois en conseil d'arrondissement et Mme PAWLIK ne comprend pas bien la démarche de voter contre le vœu.

Aussi **Mme PAWLIK** souligne-t-elle, en précision à M. Bassino, qu'en parlant d'un migrant en France, il convient de dire « impatriés » plutôt « qu'expatriés ».

Le groupe UMP s'abstiendra sur le vœu de la majorité.

Pour cause, la question de l'asile est assez maladroitement traitée dans le vœu, voire assez peu responsable. Cela lancera un signal à des personnes qui interpréteront ce type de position comme véritable « appel d'air », d'autant plus si les migrants ont la garantie que leur dossier sera analysé en priorité. Le groupe UMP ne souhaite aucunement faire de la France une destination privilégiée.

Dans son propos, M. RAIFAUD n'a pas fait mention du fait que le vœu de l'UMP demandait une saisine des services.

M. Le RESTE relève l'insistance de Monsieur le Maire à mettre en exergue les votes différenciés des 10^e et 18^e arrondissements. Il existe évidemment des différences d'appréhension de certains sujets selon les arrondissements.

Aussi, le groupe communiste est solidaire des inquiétudes des riverains quant à cette situation qui ne doit pas perdurer, tout comme il ne se désintéresse pas de la situation des agents de la déchetterie qui ont fait jouer leur droit de retrait.

Par contre, l'expérience amène le groupe communiste à considérer que le vœu, qui demande la répression, servira à légitimer des interventions des forces de police qui, certes, auront fait évacuer le site, mais sans avoir rien réglé sur le fond : de l'hébergement au traitement des dossiers de demandeurs d'asile.

M. BASSINO justifie le recours au terme d'expatrié par une tentative d'inverser les idées reçues. On parle généralement d'expatriés/impatriés au sujet de personnes venant de pays riches et d'immigrés/émigrés pour les pays pauvres.

En réponse à M. LE RESTE, **M. FÉRAUD** tient à dire qu'il sait très bien que la solution parfaite n'existe pas ; notamment parce que le campement a aujourd'hui trop grossi. Plus le temps passe et plus la situation sera difficile à résoudre.

M. FÉRAUD prend acte du désaccord avec les élus verts et communistes sur ce point, et confirme ne pas souhaiter supprimer le mot « évacuation ».

Vote sur le vœu de Mme PAWLIK

3 pour (groupe UMP)
Le vœu est rejeté.

Vote sur le vœu de la majorité municipale

Contre : 6
Abstention : 3

Le vœu est adopté.

La séance est levée à 21 h 39.